

Le restaurant l'Arbre Fruité et la réforme de l'IAE (*):

L'Arbre Fruité acteur local de l'insertion par l'activité économique, propose une activité de restauration mise en place par un public en insertion très éloigné de l'emploi, encadré par des professionnel-le-s.

L'Etat a souhaité harmoniser les modes de financement pour apporter plus de lisibilité et de dynamisme au secteur avec la mise en application d'une nouvelle réforme du financement de l'IAE, en vigueur du 1^{er} juillet 2014.

Les modalités d'application de cette réforme génèrent :

- la généralisation d'une aide « au poste d'insertion »
- la suppression du recours aux contrats aidés (CUI-CAE) remplacés par des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Ses conséquences pour l'Arbre Fruité :

- un impact financier à anticiper : la généralisation de « l'aide au poste » peut fragiliser à terme les chantiers d'insertion tels que l'Arbre Fruité, employant moins de 15 salarié-e-s en insertion. Ces structures seront soutenues et accompagnées par les services de l'Etat (dont la DIRECCTE) et le Fonds Départemental pour l'Insertion (FDI) pour la période de transition (deuxième semestre 2014) afin de garantir le même niveau de financement que sur l'année 2013. La recherche d'une rentabilité économique du chantier d'insertion devient donc encore plus cruciale.
- Un impact au niveau des Ressources Humaines : les salariés en CDDI devront désormais compter dans les effectifs de l'association puisque le CDDI relève du droit commun du contrat de travail.

Rappel :

Le restaurant propose trois types de prestations à ce jour :

- Une restauration traditionnelle
- De la vente à emporter
- Des plateaux repas.

Le choix a été fait de travailler avec des fournisseurs de qualité et commerçants de proximité afin d'élaborer des repas à base de produits de saisons et/ou locaux. Pour la vente à emporter et les plateaux repas il est fait usage d'emballages biodégradables.

Merci de faire levier à la communication de l'Arbre Fruité, son existence, la qualité de ses prestations, pour lui assurer un plus grand rayonnement encore.

* (Insertion par l'Activité Economique):

L'Arbre Fruité
traiteur et restaurant solidaire

**Adresse : 80 Galerie de
l'Arlequin Grenoble**
(face au collège de la
Villeneuve)

**Ouvert tous les jours
de 9 h à 15 h**

**Réservation au
04 76 22 82 08.**

Déjeuner sur place



Prévention / sensibilisation :

On ne le dira jamais assez Solidarité Femmes Grenoble Isère agit en prévention depuis de nombreuses années afin de lutter contre les violences faites aux femmes et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'objectif de l'action est avant tout de susciter le débat, l'échange autour de cette problématique et sensibiliser le public comme les professionnel-le-s susceptibles de recevoir, d'accompagner, d'orienter les femmes victimes de violences ; car parler des violences c'est déjà les combattre.

Nos interventions diversifiées s'appuient sur des outils adaptés à différents publics selon l'âge, le contexte, la demande du service ou groupe de professionne-le-s. Elles se déclinent en plusieurs axes :

Actions de prévention / sensibilisation : auprès de tous publics adultes pour :

- aider à l'identification des représentations et stéréotypes véhiculés par tous
- en pointer les conséquences et aider à repérer les premiers signes menant à la violence dans une relation conjugale ou intra familiale.

Actions de prévention auprès des publics jeunes : lycées, collèges

En participant à « l'éducation au respect des différences », en proposant une réflexion sur les relations filles/garçons, en aidant à l'identification des stéréotypes, en informant sur les droits, les lois et les services auxquels chacun peut s'adresser.

Action de sensibilisation / formation : auprès de professionnels du secteur médico-social

En informant sur la réglementation en matière de discriminations et de violences et sur les services auxquels chacun peut s'adresser, en sensibilisant / formant à l'analyse du processus de violence, à l'appréhension du ressenti des femmes victimes de violences conjugales.

Mariage Forcé : « Dire non c'est ton droit »

Le mariage forcé c'est quoi ?

« Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement » (article 146 du code civil). « Le mariage forcé est un mariage conclu sous la contrainte ; contrainte morale, physique et/ou les deux à la fois souvent. Ce type de mariage n'est pas autorisé par la loi... ». Le Mariage Forcé constitue ainsi une violence intra familiale liée à l'affirmation de pratiques traditionnelles s'imposant aux jeunes filles sans considération de leur libre consentement.

Impact du phénomène :

Selon les sources statistiques du Ministère et du Haut Conseil à l'Intégration près de 700 millions de femmes seraient concernées de part le monde ; 70 000 estimées à l'échelle de la France mais il apparaît difficile de circonscrire exactement l'importance du phénomène. Un réseau « Mariage Forcé » a été constitué en Isère, sur initiative du Planning Familial et Solidarité Femmes en est un des partenaires actifs. 20 jeunes femmes ont ainsi pu être accompagnées au cours de la dernière année.

Les objectifs du Réseau Mariage Forcé 38 sont :

- d'accompagner des jeunes femmes victimes ou menacées ;
- de constituer un lieu ressource pour les professionnel-le-s et les proches des victimes ;
- de sensibiliser le public à la problématique.

Une lutte affirmée au plan national :

Le gouvernement affiche sa détermination à lutter contre ce phénomène et en fait une priorité en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi :

- Formation des agents consulaires en poste à l'étranger en vue de venir en aide aux victimes,
- Messagerie électronique mise en place en vue de porter assistance à ces jeunes femmes :

mariageforce.fae@diplomatie.gouv.fr

